



avec le soutien de



## **AUX CLUBS DE L'ACVF**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES DELEGUES DES CLUBS VAUDOIS**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

L'assemblée générale ordinaire des délégués des clubs de l'ACVF aura lieu le

**SAMEDI 2 mars 2024 à 09h00**

***À la salle polyvalente d'Yvonand, 1462 Yvonand (à côté de la gare)***

La participation aux assemblées des délégués est obligatoire pour tous les clubs affiliés. Elle est d'un délégué par club. Chaque délégué a droit à une voix et ne peut représenter plus d'un club. Une amende de Fr. 500.- sera infligée au club qui n'est pas représenté. Aucune excuse ne sera admise (article 21 des Statuts). Un contre-appel sera effectué à la fin de l'assemblée.

Toutes les propositions pour l'assemblée devront parvenir au Comité central par e-mail uniquement à [acvf@football.ch](mailto:acvf@football.ch) jusqu'au

**Jeudi 8 février 2024 au plus tard**

Cette date échuée, plus aucune proposition ne sera prise en considération (article 16 des Statuts).

Les objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour ne seront mis en discussion que si l'assemblée des délégués le décide à une majorité des  $\frac{3}{4}$  des clubs présents.

Les propositions éventuelles vous seront adressées ultérieurement.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL**

Le Président:

Gilbert Carrard

Le Secrétaire :

Alain Klaus

Le Mont, le 24 janvier 2024

Comité central

Association cantonale vaudoise de football

chemin de Maillefer 35 • case postale 115 • 1052 Le Mont-sur-Lausanne | Tél. 021 641 04 30 • [acvf@football.ch](mailto:acvf@football.ch) • [www.football.ch/acvf](http://www.football.ch/acvf)